



— BAIL À USAGE PROFESSIONNEL —

Régi par les articles 101 à 134 du traité de l'OHADA,
relatif au Droit Commercial Général

ENTRE

PROPRIETAIRE-BAILLEUR : KAMIA ABDOURAHAMANE

Référence identité (CNI – RC) N° C0105266527 établie le 28/10/2014

Domicilié à Abobo Cel.: 0707191864

Email :

Compte contribuable n°

Dénommé au cours du présent acte « LE BAILLEUR ».

D'une part

ET

LOCATAIRE (ou dénomination) : KAMIA MOHAMED

Référence identité (CNI – RC) N° C0110353544 établie le 20/10/2015

Domicile ou Siège Social : AJTAME

Registre de Commerce N° : C1-ABT-2020-A-14383

Cel.: 0708602234 Tél. Bureau :

Email :

Dénommé au cours du présent acte « LE PRENEUR ».

D'autre part

LESQUELS ont convenu et arrêté le contrat de bail qui suit :

BAIL

Le BAILLEUR donne en location à USAGE PROFESSIONNEL, BAIL régi par les articles 101 à 134 du Traité de l'OHADA, relatif au Droit Commercial Général pour la durée, sous les conditions et moyennant le prix ci-après indiqués au PRENEUR qui accepte, les biens et droits immobiliers dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

LE PRÉSENT BAIL EST A ABIDJAN PRÉCISEMENT
A AJTAME FORUM DES MARCHÉS

Le PRENEUR déclare connaître parfaitement le bien loué pour l'avoir vu et visité en vue du présent bail.

ÉTAT DES LIEUX

Le PRENEUR prendra les lieux loués dans l'état où ils se trouveront lors de l'entrée en jouissance et à l'expiration du bail, il veillera à la remise des lieux dans leur état primitif (agencement, enduit peinture intérieure, etc.) sauf si le BAILLEUR en a décidé autrement.